



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe

Commune Lacs 1

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Erosion côtière, Feux de végétation/ Incendie, Epidémies/Epizooties/Epiphyties
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Mise en œuvre par



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures	iv
Introduction	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE	2
1.1 Cadre biophysique et administratif	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat.....	2
1.1.4 Végétation et faune.....	2
1.1.5 Sols.....	3
1.1.6 Organisation administrative	3
1.2 Cadre socio-économique	3
1.2.1 Évolution de la population	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	3
1.3 Cartographie des aléas.....	4
Alea 1 : Erosion côtière.....	5
Aléa 2 : inondations	5
Alea 3 : tempêtes/vents violents	5
Alea 4 : Feux de végétation/incendies	5
Alea 5 : conflits intercommunautaires	5
Alea 6: épidémies/ épizooties/épiphyties.....	6
Alea 7 : sécheresse/crise alimentaire	6
Figure 1 : Carte des aléas de la commune	6
2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES.....	7
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS	8
3.1 Définition des scénarii.....	8
3.1.1 Contingence 1 : érosion côtière.....	8
3.1.2 Contingence 2 : Feux de végétation/incendies.....	8
3.1.3 Contingence 3 : Épidémies/Épizooties/Épiphyties	9
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	9

3.2.1	Cas de la contingence 1 : érosion côtière	9
3.2.2	Cas de la contingence 2: feux de végétation/incendies	9
3.2.3	Cas de la contingence 3 : épidémies/épizooties/épiphyties.....	10
4	CAPACITÉS DE RESILIENCE DE LA COMMUNE	10
4.1	Capacités des acteurs d'intervention	10
4.2	Hypothèses de planification	13
4.2.1	Hypothèses de planification de la contingence 1 : érosion côtière.....	13
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2 : feux de végétation/incendies 14	
4.2.3	Hypothèses de planification de la contingence 3 : épidémies/épizooties/épiphyties.....	16
5	PLAN DE REPONSE	17
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : érosion côtière	17
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : feux de végétation/incendies.....	18
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : épidémies/épizooties/épiphyties.....	19
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE.....	21
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	21
	Conclusion.....	22
	Annexes	23
Annexe 1	: Glossaire	23
Annexe 1	: Budget détaillé du plan de réponse à l'érosion côtière	24
Annexe 2	: Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétation/incendies	27
Annexe 3	: Budget détaillé du plan de réponse aux épidémies/épizooties/épiphyties ..	30
Annexe 5	: Liste des responsables humanitaires	33

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusive
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités.....	7
Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune	11

Liste des figures

Figure 1 : Carte des aléas de la commune.....	6
Figure 2 : Schéma de la coordination	21

Introduction

La région Maritime fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entraînent de plus en plus d'événements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, érosion côtière et du sol, etc. A cela s'ajoute les conflits intercommunautaires, les incendies, les feux de végétation, épidémies/épizooties, accidents de la circulation, risques liés au transport de matières dangereuses, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle des Lacs 1, beaucoup plus exposée à l'érosion côtière.

On assiste ainsi à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et parfois des pertes en vies humaines. En 2024, la commune a enregistré 142 cas de choléra dont deux (02) décès et des feux de végétation sur la grande île, occasionnant des dégâts sur environ 5 ha. L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations anéantissant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification d'une réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une meilleure gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue d'éviter ou réduire les retards, les duplications, voire les omissions.

Le présent PCC est celui de la commune Lacs 1 élaboré et validé par les acteurs clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii et cas de contingence des aléas retenus, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : la commune des Lacs 1 est située dans la préfecture des Lacs et dans la région maritime au Sud-Est du Togo. Elle est sur la façade atlantique à environ 50 Km de Lomé la capitale. Elle est localisée entre 1°33' et 1°40' Longitudes Est et 6°12' et 6°20' Latitudes Nord et s'étend sur une superficie de 104 km². Elle est limitée au Nord par les communes Lacs 4 et Vo 1, au Sud par l'océan atlantique, à l'Ouest par les communes Vo 2 et Lacs 3 et à l'Est par la commune Lacs 2 et la République du Bénin.

Relief : Lacs 1 est caractérisée par un relief monotone et peu contrasté avec des altitudes variant entre 10 m au Sud et 30 m au Nord. Elle est située sur un ensemble morphologique dominé par un relief côtier présentant de faibles altitudes. Le milieu physique est composé de deux grands ensembles : la plaine du littoral formée par le système lagunaire et le cordon littoral au Sud puis le plateau continental au Nord. Le relief de la commune Lacs 1 est faiblement incliné du Nord vers le Sud.

1.1.2 Hydrographie

L'hydrographie de la commune Lacs 1 comprend les eaux de surface et les eaux souterraines. Elle regorge d'importantes ressources en eau avec une lagune qui se jette directement dans la mer. Les eaux de surface regroupent, le système des îles (05), le réseau lagunaire Gbaga de la ville d'Aného et les lacs Zowla, Boko et Togo. Les eaux souterraines sont constituées des nappes du sédimentaire côtier.

1.1.3 Climat

A l'instar des autres communes de la région maritime, Lacs 1 jouit d'un climat tropical du type équatorial guinéen avec des alternances de deux (02) saisons pluvieuses et de deux (02) saisons sèches. La courbe de tendance pluriannuelle des précipitations sur la période de 2000 à 2022 dénote une très grande variabilité interannuelle des précipitations. De 2000 à 2022, l'année la moins pluvieuse est l'année 2000 avec environ une moyenne de 400 mm de précipitations, tandis que l'année 2010 est celle qui a enregistré de grandes précipitations avec une moyenne atteignant 1400 mm de précipitations. Les températures maximales atteignent parfois 37°C. Les moyennes mensuelles minima se situent en août et varient entre 21°C et 25°C.

1.1.4 Végétation et faune

La végétation de la commune est constituée de savanes arbustives avec des graminées diverses. Le long du lac Togo et du lac Zowla est bordé de forêts galeries dégradées et de mangroves. On y trouve également des cocoteraies sur le littoral et plusieurs espèces végétales telles que les Arecaceae, les Fabaceae et les Mimosaceae.

En ce qui concerne la faune terrestre, elle est peu fournie et marquée par la présence de quelques espèces telles des lapins, des lièvres, des singes, des oiseaux migrateurs, des perdrix, des reptiles, etc. Les espèces halieutiques sont offertes par la mer et la lagune (carpes,

tilapias, silures, anguilles, crabes,...). La faune aquatique comprend des tortues de mer, des baleines, des requins, des crocodiles, etc.

1.1.5 Sols

Les formations géologiques de Lacs 1 sont celles du bassin sédimentaire côtier de différents âges. Les sols sont diversifiés : les sols inondés des vallées alluviales qui sont composés de sols peu évolués et hydromorphes ; les sols du cordon littoral et lagunaire composés essentiellement de sable marin; les sols du plateau continental terminal constitués de sols rouges communément appelés terre de barre.

1.1.6 Organisation administrative

La commune Lacs 1 est formée de deux (02) cantons qui sont le canton d'Aného et le canton de Glidji composés de onze (11) villages. Elle a pour chef-lieu Aného.

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

La population de la commune était de 40 335 habitants en 2010 et a connu une évolution considérable pour atteindre 52 994 habitants en 2022 (RGPH-5).

Densité et répartition spatiale de la population : la population des Lacs 1 est répartie entre les deux cantons (Aného : 28 237hbts, Glidji : 24 757). Majoritairement composée de femmes (52,54%), sa densité moyenne est de 510 hbts/Km². Le canton d'Aného entièrement urbanisé, présente une densité de 1227 hbts/Km², tandis que celui de Glidji, rural a une densité d'environ 562 hbts/Km².

Litiges : les conflits sont présents dans la commune et sont pour la plupart liée au foncier et à la transhumance. La résolution des litiges est essentiellement assurée par les chefs traditionnels qui sont de véritables partenaires pour les autorités municipales dans la gestion de certaines affaires courantes, dans la mobilisation des communautés, la prévention et le règlement des conflits entre les administrés.

Mouvements migratoires : les mouvements migratoires sont relativement importants dans la commune. Les principales causes de départ sont : l'insuffisance des terres cultivables, l'insuffisance d'infrastructures socio collectives de base et l'inadéquation formation-emploi. La commune enregistre également des arrivées dues à l'émergence des structures hôtelières, la création d'une université privée, d'une usine de production de plastiques, l'existence de centre de formation technique et des services déconcentrés de l'État.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'économie de la commune est portée par trois (3) secteurs : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Lacs 1 est fortement marquée par son milieu aquatique et de ce fait, son économie est plus basée sur le maraîchage, l'agriculture, la pêche, le commerce,

l'artisanat et le tourisme qui occupent environ 65% de la population active. Ces activités se font en majorité dans l'informel.

Production agricole : l'agriculture est un levier majeur dans le développement de l'économie locale. Elle emploie une frange non moins importante de la population communale et est essentiellement basée sur le maraîchage, la production des céréales et des tubercules. Le maraîchage se pratique sur toute l'étendue du territoire communal et est plus développé sur le cordon littoral (canton d'Aného).

Production animale : L'élevage des volailles, des petits ruminants (ovins et caprins) et des porcins constituent l'essentiel de la production animale de la commune. La divagation des animaux crée parfois des conflits entre éleveurs et agriculteurs et des accidents de circulation. De nos jours, de plus en plus de groupements ou de fermes se spécialisent dans la production animale.

La filière de la pêche maritime et lagunaire mobilise également une frange importante de la population. Dans cette chaîne de valeurs, les femmes organisées en coopératives, sont responsables de la transformation, de la conservation et de la commercialisation des produits de pêche. Les activités de pêche lagunaire et estuaire sont menées en pirogue ou à pied avec des filets maillants, éperviers nasses, lignes, pièges, etc.

Production artisanale : le secteur de l'artisanat est organisé autour des métiers de services (couture, coiffure, esthétique, réparations automobiles, motos, etc.), de la création d'arts et la réalisation d'ouvrages de construction (maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie, ferronnerie, tissage, batik et sculptures, ...).

Commerce : ce secteur occupe environ 65% de la population active. Les activités commerciales sont basées sur les transactions entre les marchés ruraux et Aného qui demeure la plaque tournante du commerce local. Le grand marché Lagbonou est le principal centre des échanges commerciaux de la commune. On note également l'existence de plusieurs établissements commerciaux qui assurent l'approvisionnement des biens de première nécessité.

Tourisme et hôtellerie: Le secteur touristique et hôtelier est en plein essor avec de nombreuses potentialités. La commune dispose d'un nombre important de sites touristiques et d'établissements hôteliers ayant une capacité d'accueil qui est supérieur à 200 chambres.

1.3 Cartographie des aléas

La commune Lacs1 est confrontée à certains aléas qui représentent des risques de catastrophes pour les habitants, leurs biens et les infrastructures socio collectives. Les aléas souvent rencontrés sont les feux de végétation, incendies, vents violents, pollution marine et lagunaire, inondations, sécheresse, épidémies/épizooties/épiphyties, érosion côtière et envasement de la lagune, etc.

Alea 1 : Erosion côtière

L'érosion est l'aléa récurrent et lourd en termes de dégâts enregistrés dans la commune Lacs 1. Ce phénomène est souvent ressenti sur la côte et se manifeste par une avancée de la ligne du trait de côte, la destruction de cocoteraies et d'habitats et la perte de la plage. L'analyse de la dynamique de l'érosion sur la période de 1955 à 2019 révèle que le recul du trait de côte a profondément impacté la morphologie de la côte sur 40 km environ. L'érosion est permanente surtout sur la côte en toutes saisons avec pour pique les mois de juillet, août et septembre. Le dernier impact le plus ressenti en 2024 date du mois de juillet. Le projet WACA est à pied d'œuvre pour réduire l'impact du phénomène sur la communauté du littoral.

Aléa 2 : inondations

Dans la commune, les inondations se produisent lorsque les rivières débordent de leurs lits. Parfois, de fortes pluies viennent saturer les systèmes habituels de drainage de l'eau avec la survenue des crues éclair. Les inondations sont également dues aux balancements des écoulements fluviaux et marins par effet d'onde de marée dans la vallée de la lagune d'Aného à Apounoukpa puis les villages sur les terres exondées sont ennoyés par l'élévation rapide du niveau des eaux suivies de leur épandage accéléré (MERF, 2020). Les zones de la commune impactées par les inondations sont entre autres : Zongo, Zébé Togomé, Yéssouvito, Amadoté, Sanvee-Condji, Glidji Toklo, Landjo, Dégbénou et Vodougbe, Assoukopé, Zowla, Kémidé Condji, Menssan Condji, etc.

Alea 3 : tempêtes/vents violents

La commune connaît des vents violents qui arrachent tout sur leur passage et sont à l'origine de la dégradation des sols (érosion éolienne), la perte de la biodiversité et la verse des cultures.

Alea 4 : Feux de végétation/incendies

Ce phénomène se produit dans la commune Lacs1 et trouve sa source dans les installations électriques défectueuses ou surchargées, les feux de cuisson laissés sans surveillance ou mal éteints, le stockage illicite des produits inflammables, les feux criminels, les feux de chasse, l'incivisme, etc. Les derniers épisodes de cet aléa ont été enregistrés le 05 juillet 2024 avec pour conséquence la destruction du couvert végétal sur l'île Guin et la destruction des biens matériels. Le phénomène est fréquent chaque année en saison sèche et s'étale souvent sur 03 mois entre janvier et fin mars.

Alea 5 : conflits intercommunautaires

Les conflits dans la commune Lacs 1 sont très souvent observés entre les agriculteurs et les éleveurs du fait que ces derniers laissent leur bétail en divagation détruire les champs. A cela s'ajoutent les conflits fonciers qui sont plus signalés sur les terres agricoles et les limites territoriales que sur les domaines d'implantation des infrastructures sociocommunautaires ou d'habitation. Les principales causes des conflits fonciers sont la contestation de limites dans les cantons d'Aného et de Glidji, des ayant droits marginalisés et de droit de propriété.

Alea 6: épidémies/ épizooties/épiphyties

La commune enregistre des séries de suspicions de maladies à potentiel épidémique. Elle a également enregistré des cas de Corona Virus (COVID-19) depuis 2020. L'existence des épizooties de charbon bactérien, de peste porcine africaine et des petits ruminants, de pseudo-peste aviaire ainsi que des épiphyties de chenille légionnaire d'automne constitue un risque majeur pour la population.

Le manque d'hygiène, l'insalubrité, la prolifération des lieux d'aisance, le manque d'eau potable, les échanges non contrôlés d'animaux et l'incivisme sont les facteurs qui favorisent cette contingence. La période de récurrence est la saison des pluies et l'impact du phénomène est global sur l'ensemble de la commune. Toutefois, la commune est de moins en moins confrontée à des épisodes d'épidémies/épizooties ces dernières années.

Alea 7 : sécheresse/crise alimentaire

La sécheresse est un phénomène que connaît la commune Lacs 1. Elle se manifeste généralement par une baisse considérable des débits voire un assèchement des principaux réservoirs d'eau de surface et souterraine avec une durée variable selon les saisons et les milieux. Les principales causes de cet aléa sont : la dégradation du couvert végétal, l'irrégularité des pluies, etc. La survenue des poches de sécheresse impacte plus les agriculteurs qui voient leurs rendements baisser.

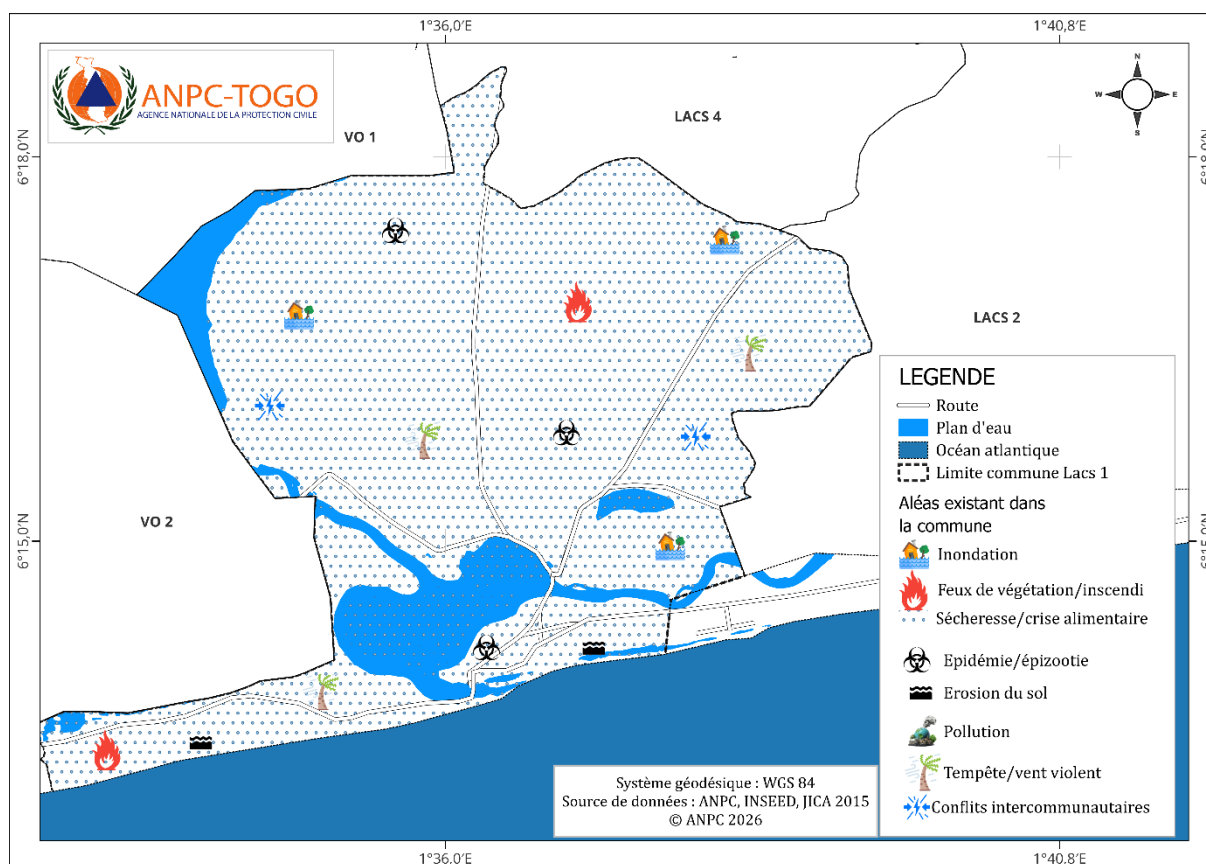


Figure 1 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparaît que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : l'érosion côtière, les inondations, les tempêtes/vents violents, les feux de végétation/incendies, les conflits intercommunautaires, les épidémies/épizooties/épiphyties et la sécheresse/crise alimentaire.

La méthode d'hierarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : Sévérité = Probabilité x Impact.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Erosion côtière	3	3	9	1 ^{er}
Feux de végétations/Incendies	3	3	9	2 ^{eme}
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	2	3	6	3 ^{eme}
Tempêtes/Vents violents	1	1	1	4 ^{eme}
Inondation	1	1	1	5 ^{eme}
Sécheresse/crise alimentaire	1	1	1	6 ^{eme}
Conflits intercommunautaires	1	1	1	7 ^{eme}

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : érosion côtière, feux de végétation/incendies, épidémies/épizooties/épiphyties.

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : érosion côtière

Meilleur cas	Présence de marées basses sans dégât le long du littoral dans la commune Lacs1.
Cas probable	Présence de marées hautes dans certaines localités du littoral entraînant des dégâts importants.
Pire cas	Une avancée vertigineuse de la mer sur le littoral détruisant plusieurs villages avec des dégâts majeurs : pertes en vies humaines, destruction de récoltes, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies/épizooties et de paludisme. Amplitude : 75 % du littoral (côte) de la commune Localisation : Ville d'Aného.

3.1.2 Contingence 2 : Feux de végétation/incendies

Meilleur cas	Certaines localités de la commune connaissent des feux de végétation normaux et des incendies qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des feux de végétations et incendies qui occasionnent certains dégâts tels que la destruction des champs, des plantations, des récoltes, des infrastructures socio-économiques, des maisons d'habitation faisant quelques blessés.
Pire cas	Tous les cantons de la commune ont été touchés par les feux de végétations/incendies d'une violence sans précédent ravageant tout sur son passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement on note la destruction des récoltes, champs, stocks alimentaires, infrastructures socio-économiques et collectives. Sur le plan humain, on enregistre plus de cent (100) blessés graves, cinq (05) morts et plusieurs centaines de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre plus de mille (1000) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie, des maladies pulmonaires et à l'insécurité alimentaire. Amplitude : 70 % du territoire de la commune Localisation : les deux cantons de la commune

3.1.3 Contingence 3 : Épidémies/Épizooties/Épiphyties

Meilleur cas	Épidémies /Epizooties/ Epiphyties localisées (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, AH5N1, peste porcine, maladie de Newcastle, Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Fièvre Lassa, Covid 19, Mpox) peu de cas, peu étendue et sans perte en vies humaines
Cas probable	Epidémies /Epizooties (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa, peste porcine, PPR, maladie de Newcastle, Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Covid 19, Chenille Légionnaire d'Automne, Mpox) étendue, peu de cas sans perte en vies humaines.
Pire cas	Épidémies /Epizooties (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa, peste porcine, PPR, maladie de Newcastle, Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Covid 19, Mpox, Chenille Légionnaire d'Automne...) d'envergure communale avec une létalité. Amplitude : 30 % du territoire de la commune Localisation : Tout le territoire communal

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : érosion côtière

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Linéaire de côte englouti par la mer ; Nombre de maisons et de périmètres engloutis ; Nombre de terres cultivables détruites ; Nombre d'infrastructures socio-économiques et collectives détruites ; Salinité des eaux fluviales et souterraines (puits, etc.)	Nombreux sans abris ; Problèmes d'eau potable ; Destruction des structures d'assainissement ; Destruction des infrastructures socio collectives (routes, cimetières, églises, écoles etc.) ; Problèmes d'hygiène ; Perte de vivres et non vivres ; Baisse de rendement (Maraichage, pêche) ; Déplacement des populations ; Perte en vies humaines ; Augmentation des cas de maladies diarrhéiques et de paludisme causant de plus en plus de décès ; Charge supplémentaire des familles d'accueil ; Chômage des employés ; Pertes de revenus des populations affectées ; Conflits fonciers/communautaires

3.2.2 Cas de la contingence 2: feux de végétation/incendies

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Feux de chasse Feux pastoraux de renouvellement de pâturage Feux criminels Feux accidentels Courts circuits	Pertes économiques Pertes en vies humaines et animales Appauvrissement du sol Baisse des productions agricoles Ralentissement des activités économiques Destruction des habitations Destruction de la biodiversité Insécurité alimentaire et nutritionnelle

3.2.3 Cas de la contingence 3 : épidémies/épizooties/épiphyties

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Epidémies/épizooties/ épiphyties Détection des cas (probables, confirmés) Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.) Apparition de maladies émergentes Invasion des criquets	Pertes en vies humaines, stigmatisation, destruction des plantes, cultures, des récoltes, disparition/mort d'animaux, confinement, impact sur le revenu, risque de crise alimentaire (baisse de rendement agricole et animal)

4 CAPACITÉS DE RESILIENCE DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

La commune Lacs 1 dispose d'un plan local de réduction des risques de catastrophes qui prend en compte les actions de résilience en vue de réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance et l'investissement en RRC puis le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus. Par ailleurs, la commune dispose d'un plan de développement communal depuis 2023 qui est mis en œuvre. Elle dispose aussi d'un plan d'action pour l'accès à l'énergie durable et le climat qui couvre la période 2024-2034. Ce plan vise à faire de la commune d'ici 2034 un pôle écotouristique résilient aux changements climatiques, promouvant une croissance économique à faible empreinte carbone avec un cadre de vie attractif et durable. Hormis ces documents de planification, la commune s'investit dans la réduction des risques de catastrophes en collaboration avec les acteurs des services déconcentrés de l'Etat, les ONG, les organisations de la société civile et les autorités locales.

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Aného	Personnels (117) dont 60 personnel technique Maire, SG et Conseillers (10)	6 camions, 7 engins lourds, (chargeuse, grader, tracteurs, beach cleaner), 08 motos tout terrain, 02 VL, 02 tricycle, Voiture tondeuse, petits outillages de travaux publics, mini balayeuse...	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence en collaboration avec les sectoriels (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, acquisition/réquisition du matériel d'intervention, évaluations post-catastrophes, assistances humanitaires, etc.)
ANPC	Antenne Aného	Cadres (09)	01 VL, 02 motos tout terrain, stock de non vivres, pirogues, gilets de sauvetage, tentes, magasin de stockage	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc).
Solidarités	Glidji	DP	01 moto tout terrain	Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; réaliser les IEC
Eau et assainissement (TdE)	Aného	Chef d'agence Equipe technique	Adduction TdE dans la Commune, 03 châteaux d'eau, 03 forages	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Faire la prévision des crues des cours d'eau Collecter les données hydrologiques pour le SAP
Santé	Commune	Personnel (55),	11 formations sanitaires Blocs de latrines en milieu scolaire, Stocks de produits de soin	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV. Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil
Education	Commune	Enseignants	36 EPP, 8 CEG, 7 Lycées, 1 Université privée (01)	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires Mettre à disposition les établissements scolaires pour servir de sites d'accueil

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Corps des sapeurs-pompiers (CSP)	Zowla	Officiers	FPT (01) VSAV (01 voiture de Secours et d'Assistance à victimes)	Assurer le secours et sauvetage des populations et protéger leurs biens Gérer les incendies, feux de forêt et autres catastrophes etc.
FDS	Commune	Camp de Zowla, 01 Brigade de gendarmerie 01 CIAT 01 CRI	3 VL	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales
OTR	Glidji	Unités de douane Bureau des impôts	Des moyens logistiques disponibles	Collecter les taxes, impôts et les droits de douanes
Croix rouge togolaise (CRT)	Aného	sections locales volontaires	Kits de premiers secours	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
Secteur privé	Les deux cantons	Responsables d'entreprises	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)
OSC	Commune	Responsables de ONG et Associations (79)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Médias et Télécommunications	Aného	Personnel : Radio Delta santé, Radio Lumière et Océan FM	Togocom/Yas Togo, Moov Africa Togo Radios (03) ATOP (1)	Assurer la diffusion de l'information, sensibilisation, Communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : érosion côtière

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de ressources humaines compétentes Insuffisance de moyens de déplacement/Difficulté d'accès à la zone/Insécurité.	Recrutement et renforcement de capacités en ressources humaine Acquisition des moyens de déplacement/ Mobilisation de la logistique des privés et OSC Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies, Evacuation par voie aérienne. Renforcement de la présence des FDS
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Aménagement des sites d'accueil, faire recours aux infrastructures socio collectives ; sensibilisation des familles ; mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Formation et recrutement des spécialistes Renforcement des capacités des acteurs concernés
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Absence d'aliments nutritifs appropriés, Insuffisance du personnel soignant, Insuffisance de moyens financiers.	Mise en place d'un plan de souveraineté alimentaire Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Insuffisance des vivres et non vivres sur le marché local Difficultés d'accès aux zones/Insécurité	Mise en place d'un plan de souveraineté alimentaire/ Pré positionnement des vivres et non vivres Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Aménagement des magasins de stockage Aménagement des voies Assistance par largage
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du privé, des ONG et de la diaspora); Installation et équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora).

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : feux de végétation/incendies

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'expansion du feu est maîtrisée à temps	Insuffisance des moyens d'intervention ; Insuffisance de ressources humaines ; Insuffisance des services de secours à proximité ; Difficulté d'accès aux zones de sinistres/Insécurité ; Absence de pare-feu et non-respect du calendrier des feux précoces.	Acquisition des moyens d'intervention et installation du système de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à haut risque ; Renforcement du maillage territorial du CSP ; Intervention par voie aérienne ; Renforcement de l'effectif en personnel d'intervention ; Réalisation des pare feux et les feux précoces ; Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les lieux de sinistre sont sécurisés par les FDS	Insuffisance de moyens roulants, financiers et humains	Renforcement des ressources humaines et matérielles ; Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les personnes et les biens sont mis à l'abri du danger et reçoivent les soins adéquats	Insuffisance des moyens d'intervention et du personnel ; Insuffisance des services de secours à proximité Insuffisance des centres d'accueil ; Difficulté d'accès aux zones de sinistres/Insécurité.	Acquisition des moyens d'intervention ; Renforcement du personnel d'intervention et des FDS; Renforcement du maillage territorial du CSP ; Construction des centres d'accueil ; Installation des postes de soins mobiles.
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/ Difficulté d'accès aux zones de sinistres/Insécurité	Acquisition des moyens de déplacement adaptés, Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies, Evacuation par voie aérienne/Mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les ménages sinistrés/déplacés/sans abris sont assistés en vivres, non vivres	Insuffisance de moyens financiers et matériels ; Insuffisance des magasins de stockage ;	Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ;

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
	Insuffisance des vivres et non vivres sur le marché local ; Difficulté d'accès aux zones de sinistres/Insécurité.	Construction/Aménagement des magasins de stockage ; Pré positionnement des vivres et non vivres ; Renforcement de la présence des FDS ; Assistance par largage ; Aménagement des voies.
Les sinistrés/déplacés/sans abris sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, refus et faible capacité d'accueil des familles ; refus d'aller sur les sites d'accueils insuffisance de moyens financiers et matériels.	Sensibiliser les sinistrés à aller sur les sites d'accueils aménagés Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), sensibilisation des familles ; construction des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les habitations et infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des compétences des psychologues et assistants sociaux.
Les sinistrés/victimes bénéficient d'un appui pour la reprise de leurs activités	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora). Souscription des victimes aux programmes d'appui initiés par l'Etat (FNFI, etc.)
Les enfants déplacés sont scolarisés	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant	Installation, équipement des salles de classes mobiles et mobilisation du personnel enseignant de la localité touchées

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : épidémies/épizooties/épiphyties

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les cas confirmés sont pris en charge	Insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles, Insuffisance de médicaments et équipements, insuffisance de sensibilisation.	Recours au personnel des districts (déploiement, réquisition du personnel); mobilisation des ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) pour l'acquisition/achat des médicaments et équipements, intensification des sensibilisations.
Recherche active des contacts	Insuffisance de moyens de déplacement/ Difficulté d'accès aux zones de sinistres/Insécurité, insuffisance des moyens de protection, peur de la stigmatisation	Recours au personnel des districts, redéploiement du matériel et équipement adaptés, mobilisation des ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) pour l'acquisition/achat des médicaments et équipements, intensification des sensibilisations
Prise en charge des cas sur place	Insuffisance de moyens de déplacement, des ressources humaines qualifiées et de kits de prise en charge, insécurité sanitaire.	Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies/ Renforcement de la présence des FDS, renforcement de l'effectif et des capacités du personnel de prise en charge, acquisition des kits de prise en charge
Sensibilisation des populations de la zone ciblée sur l'épidémie	Insuffisance de moyens financiers, matériels et humains pour la communication sur le risque.	Réactivation de la cellule communication sur les risques y compris les PTF, Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Mise en place et opérationnalisation de la cellule de crise	Insuffisance des spécialistes, des moyens financiers	Recrutement des spécialistes et renforcement de capacités ; Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : érosion côtière

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 200 ménages et infrastructures socio-collectives)	
Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; Aménager les voies d'accès alternatives ; Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarités, Environnement, la mairie, Organisations villageoises, la chefferie traditionnelle, SNU, ONG/OSC, la CRT, FDS.	Assurer le secours et sauvetage ; Collecter, analyser et diffuser les données ; Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; Distribuer les vivres et les biens non alimentaires, les intrants agricoles et les médicaments ; Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après l'érosion côtière ; Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Environnement, Eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, CRT, OSC/ONG, VPC, FDS...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
- Logistique de la mairie ; - Logistique de la gendarmerie et de la police ; - Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC ; - Logistique des différentes Directions Régionales ; - Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés.	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d'aide aux urgences
h. Ressources externes	
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences

i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts (24 heures)	Directions Régionales/Préfecturales, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux, l'administration communale, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Directions Régionales/Préfecturales, les communes, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : feux de végétation/incendies

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 250 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Aménager des voies d'accès alternatives ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et de relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, CSP, FDS, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarités, Environnement, la mairie, Chefferie traditionnelle, Organisations villageoises, SNU, ONG/OSC.	Assurer le secours et sauvetage ; Collecter, analyser et diffuser les données ; Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après le sinistre ; Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, agriculture, environnement, eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, VPC, CRT, OSC, ...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	

• Logistique de la mairie ; • Logistique de la gendarmerie et de la police ; • Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC ; • Logistique des différentes Directions Régionales ; • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés.	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Commune, ANPC, Action sociale, Agriculture, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Commune, DP, ANPC, Solidarités, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : épidémies/épizooties/épiphyties

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des sources sanitaires et locales.	
b. Objectifs pour 500 personnes	
Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; Réaliser les investigations / détecter les cas ; Faire le suivi des cas contacts ; Renforcer les capacités du personnel médical (équipements, formation) ; Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
DPS et le Maire	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse.
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
DPS, RFS, ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, solidarités, Environnement, la mairie, Organisations villageoises, la chefferie traditionnelle, OSC, la CRT et PTF.	Investiguer, notifier les cas et prise en charge ; Suivre les cas contacts ; Collecter, analyser et diffuser les données ; Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; Distribuer les vivres, les non vivres et les médicaments ; Intensifier la communication sur le changement de comportement auprès des populations affectées ; Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial ; Sécuriser et protéger les personnes affectées.
e. Evaluation	
Acteurs	Activités

Acteurs de la plateforme communale RRC.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la gendarmerie et de la police ; • Logistique des Sapeurs-pompiers ; • Logistique des différentes Directions préfectorales ; • Logistique des comités de base, des OSC et des privés.	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Budget de la mairie, Budget du gouvernement, des OSC et des Privés.	Créer un fond d'aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des réunions de crise et d'appel de fonds ; Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources pour le relèvement.	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir des investigations et notification du premier cas. (48 heures)	DPS, mairie.	DPS, RFS, Maire
Monitoring	DPS, RFS, Maire	DPS, RFS, Maire

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir Erosion côtière, feux de végétations/Incendies, épidémies/Epizooties/Epiphyties.

N°	Intitulés	Erosion côtière	Feux de végétation/incendies	Epidémies/Epizooties /Epiphyties	TOTAL (Frs CFA)
1	Préparation	26 500 000	16 000 000	9 280 000	75 780 000
2	Réponse	95 460 000	45 800 000	11 451 250	110 100 000
3	Relèvement	26 200 000	59 000 000	51 000 000	136 300 000
4	Coordination	7 408 000	6 040 000	3 586 563	16 681 563
	TOTAL	155 568 000	126 840 000	75 317 813	357 725 813

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Lacs 1 s'élève à **trois cent cinquante-sept millions sept cent vingt-cinq mille huit cent treize (357 725 813) FCFA** sous réserve des coûts non estimés (PM)

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le Maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique de l'antenne de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal

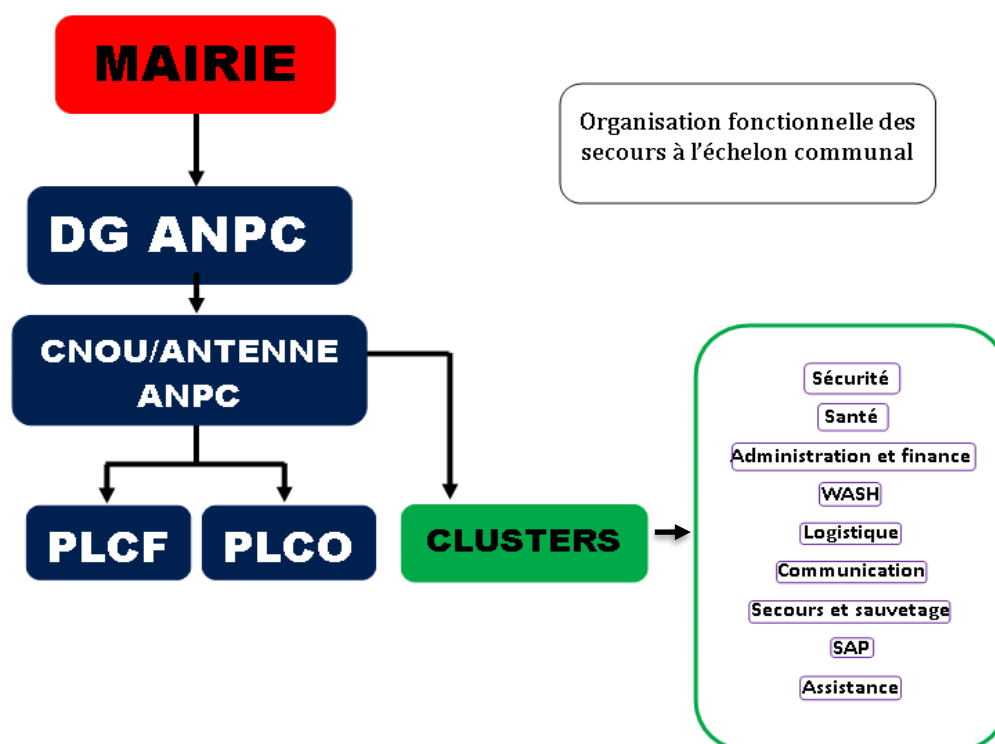


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil des risques de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir : érosion côtière, inondations, tempête/vents violents, feux de végétation/incendies, épidémies/épizooties/épiphyties, sécheresse, etc. l'analyse des données desdits aléas collectées auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 1 : Budget détaillé du plan de réponse à l'érosion côtière

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Organiser des campagnes de sensibilisation, d'information, d'éducation et communication	10 000 000		10 000 000	10 000 000	Toute l'année En collaboration avec l'ANPC et le MERF
1.2	Recenser les établissements classés ou recevant du public	500 000		500 000	500 000	En collaboration avec l'ANPC et le MERF
1.3	Délimiter et protéger les emprises du trait de côte.	2 000 000		2 000 000	2 000 000	toute l'année
1.4	Reboiser et entretenir la plage	5 000 000		5 000 000	5 000 000	toute l'année
1.5	Renforcer la collecte et tri des déchets	6 000 000		6 000 000	6 000 000	toute l'année
1.6	Mettre en place une équipe de secours nautique	1 000 000		1 000 000	1 000 000	toute l'année
1.7	Installer des drapeaux d'alerte pour les marées hautes et mer agitée (20)	2 000 000		2 000 000	2 000 000	toute l'année
Sous-Total I					26 500 000	
II	ACTIVITES DE REPOSE					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés (200 blessés/malades)	2500000(50*50000)		2500000(50*50000)	2 500 000	Mai à Novembre en collaboration avec la DPS
2.2	Approvisionnement en eau potable	_Carburant (1000 litres*2camions citernes)		_Carburant (1000 litres*2camions citernes)	775 000	
2.3	Distribution des comprimés de chlore	_comprimés de chlore (1 plaquette * 1000 ménages)		_comprimés de chlore (1 plaquette *	200 000	avril à juin et septembre à novembre En

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
				1000 ménages)		collaboration avec la DHAB
2.4	Désinfection des sites et habitations	_Carburant (5 litres * 5 jours * 2 motos * 2 équipes) _ Prise en charge 5000*4 agent*20 équipes * 5 jours)		_Carburant (5 litres * 5 jours * 2 motos * 2 équipes) _ Prise en charge 5000*4 agent*20 équipes * 5 jours)	235 000	avril à juin et septembre à novembre En collaboration avec la DHAB
2.5	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	PM	PM	PM	PM	avril à juin et septembre à novembre
2.6	Assistance en vivre, non vivre et eau potable	_3 repas / jour pour les sinistrés sur les sites d'accueil pour 300 ménages__ acquisition de 350 sacs de maïs et 350 sacs de riz pour les sinistré non relocalisés	_3 repas / jour pour les sinistrés sur les sites d'accueil pour 300 ménages__ acquisition de 350 sacs de maïs et 350 sacs de riz pour les sinistré non relocalisés	78 650 000	78 650 000	mai- juin et septembre - octobre en collaboration avec l'ANPC
2.7	Installation des sinistrés sur les sites d'accueil	Acquisition, convoyage, montage de tente		Acquisition, convoyage, montage de tente	10 000 000	
2.8	Sécurisation des sites d'accueil	500 000		500 000	500 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.9	prise en charge psychosociale des victimes	600 000		600 000	600 000	
2.10	Scolarisation de 100 élèves déplacés	2000000 (100 élèves * 20000 F)		2000000 (100 élèves * 20000 F)	2 000 000	
Sous-Total II					95 460 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Construction d'ouvrages de protection de la côte	PM	PM	PM	PM	Pluriannuelle
3.2	Construction d'ouvrages d'assainissement	PM	PM	PM	PM	Pluriannuelle
3.3	Surveillance de la qualité de l'eau (2 analyses de 5 échantillons d'eau de boissons)	Coût de la prestation (2 * 5 échantillons * 60000 F)		Coût de la prestation (2 * 5 échantillons * 60000 F)	600 000	
3.4	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	100 000		100 000	100 000	Après la crise En collaboration avec la DHAB
3.5	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	Transfert monétaire à 500 sinistrés		Transfert monétaire à 500 sinistrés	25 000 000	Après la crise
3.6	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	500 000		500 000	500 000	Après la crise
Sous-Total III					26 200 000	
TOTAL					148 160 000	
Coordination (5%)					7 408 000	
TOTAL GENERAL					155 568 000	

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétation/incendies

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquisition du matériel d'intervention (01 camions incendie, 01 ambulance)	2 Equipements	0	2 Equipements	PM	Mairie
1.2	Maintenance du matériel et équipements d'intervention	1000000	0	1000000	1 000 000	Janvier (Mairie)
1.3	Mise en place et dynamisation des comités anti feu	1 000 000	0	1000000	1 000 000	Janvier (Mairie)
1.4	Accompagner la population à la souscription des assurances incendies	500 000	0	500000	500 000	Janvier-mars (Mairie)
1.5	IEC	2 000 000	0	2000000	2 000 000	Janvier-mars (Mairie en collaboration avec l'environnement)
1.6	Installation des systèmes de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à risques particuliers	PM	PM	0	PM	Mairie
1.7	Elaboration des plans d'évacuation rapide pour les ERP et IGH et ICPE	PM	PM	0	PM	Mairie
1.8	Elaboration des plans de sûreté	PM	PM	0	PM	Mairie
1.9	Acquisition de kits de premiers soins	100	0	100	1 500 000	Janvier (Mairie)
1.10	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	250	0	250	10 000 000	Janvier (Mairie)
Sous-Total I					16 000 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.1	Maitrise de l'expansion du feu	PM	PM	PM	PM	Mairie en collaboration avec CSP
2.2	Sécurisation des lieux de sinistre	1500000	0	1500000	1 500 000	Mairie en collaboration avec FDS
2.3	Secours et sauvetage des personnes et des biens	1000000	0	1000000	1 000 000	Mairie en collaboration avec CSP, CRT et FDS
2.4	Prise en charge des victimes (médicale, psychosociale)	100 kits	0	100	5 000 000	Mairie en collaboration avec la santé
2.5	Evacuation des blessés	1000000	0	1000000	1 000 000	Mairie
2.6	Assistance en vivres et non vivres (Maïs, Riz, Huile, pâte alimentaire, kits de cuisine, conserves, Gari, tôle, points, sucre, moustiquaire, natte torche, savon, etc)	20000000	0	20000000	20 000 000	Mairie en collaboration avec la solidarité et l'ANPC
2.7	Accueil et installation des sinistrés	1000000	0	1000000	1 000 000	Mairie en collaboration avec la solidarité et l'ANPC
2.8	Scolarisation des enfants déplacés	300	0	300	4 500 000	Mairie en collaboration avec l'éducation, la solidarité et l'ANPC
2.9	Fourniture des kits d'accompagnement aux ménages sinistrés	200	0	200	10 000 000	Mairie en collaboration avec la solidarité et l'ANPC
2.10	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	6	0	6	1 800 000	Mairie en collaboration avec la santé et l'assainissement
Sous-Total II					45 800 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Fourniture de moyens de production aux sinistrés	9000000	0	9000000	9 000 000	Mairie en collaboration avec l'agriculture, la solidarité et l'ANPC
3.2	Réhabilitation des habitations et édifices endommagés	50000000	0	50000000	50 000 000	Mairie en collaboration avec urbanisme et habitat, la solidarité et l'ANPC
Sous-Total III					59 000 000	
TOTAL					120 800 000	
Coordination (5%)					6 040 000	
TOTAL GENERAL					126 840 000	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux épidémies/épizooties/épiphyties

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Sensibilisation des populations de la zone ciblée sur le risque épidémiologique	_Matériels de sonorisation (06 grands modèles pour 6 zones) _ Gongonnage (06) _Radios diffusion	Radios diffusion	_Matériels de sonorisation	1 780 000	février - novembre
1.2	Mise en place de la cellule de crise	Ressources humaines (05 agents par zone)	Ressources humaines (05 agents par zone)	PM	PM	24heure suite à la déclaration de l'épidémie par le Maire
1.3	Mobilisation du matériel de riposte	_Chlores (20 000 plaquettes) _ Solution salée (3000 flacons) _ Ensemble d'Equipement de protection individuelle (10 cartons) _ Gel hydro alcooliques (10 cartons) _ Ensemble de matériels de prélèvement (300 unités)	_Chlores (0 plaquettes) _ Solution salée (10 flacons) _ Ensemble d'EPI de protection (0 carton) _ Gel hydro alcooliques(0 carton) _ Ensemble de matériels de prélèvement (10 unités)	_Chlores (20000 plaquettes) _ Solution salée (2990 flacons) _ Ensemble d'EPI de protection (10 cartons) _ Gel hydro alcooliques (10 cartons) _ Ensemble de matériels de prélèvement (290 unités)	3 500 000	février - novembre

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.4	Renforcement des capacités des agents de santé	_6 encadreurs par zone pour 6 zones_720 agents de santé communautaires_11 Responsables de formation sanitaire (RFS)	11 Responsables de formation sanitaire (RFS)_31 agents de santé communautaires	_6 encadreurs par zone pour 6 zones_689 agents de santé communautaires	4000000	février - Août en collaboration avec la DPS
1.5	Identification du site d'implantation du PMA	—				février en collaboration avec la DPS
Sous-Total I					9 280 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge des cas confirmés	7 Structures sanitaires	1 Structures sanitaires	6 Structures sanitaires	3000000	Pendant la crise, DPS
2.2	Recherche active des contacts	720 relais communautaires, 120 volontaires de la croix rouge reparti dans 6 sections locales Forfait de crédit de communication (2000F x840)	100 relais communautaires_120 volontaires de la croix rouge reparti dans 4 sections _ Forfait de crédit de communication (0	620 relais communautaires_ Forfait de crédit de communication 2 000F x 840 agents relai et volontaires	1680000	Pendant la crise, DPS
2.3	Installation d'un poste médical avancé (PMA) et prise en charge des cas sur place	4000000		4000000	4000000	Pendant la crise, DPS

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.4	Activation de la cellule de crise	PM	PM	PM	PM	Pendant la crise, DPS
2.5	Déploiement de l'équipe SURGE	1500000	1500000	1500000	1500000	Pendant la crise, DPS
2.6	Evacuation des cas graves vers les centres appropriés	_Carburant (350 litres)	_Carburant (0)	_Carburant (350 litres)	271250	Pendant la crise, DPS
2.7	Acheminement sécurisé des échantillons	_Moyens de transport Cruches de sécurisations	_Moyens de transport Cruches de sécurisations			Pendant la crise, DPS
2.8	Désinfection du PMA	1000000		1000000	1000000	Pendant la crise, DPS
Sous-Total II					11 451 250	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Désinfection du PMA	1000000	1000000	1000000	1000000	Après la crise
3.2	Accompagnement des personnes affectées	Ressources financières		50000000	50000000	
Sous-Total III					51 000 000	
TOTAL					71 731 250	
Coordination (5%)					3 586 563	
TOTAL GENERAL					75 317 813	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N ^o	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	Mairie	Alexis John C. D. AQUEREBURU	Maire	90 04 08 04
2	Mairie	NOUMONVI Komi	SG	90 82 58 05
3	ANPC	Cne TENIE E.	Chef Antenne	93 70 29 38
4	Direction Régionale de la Planification	ADJAKA Kokou	Directeur Régional	90 05 96 06
5	Direction Préfectorale des solidarités	M'BELOU Landry	Directeur préfectoral	90 33 49 23 92 15 63 74
6	DP Santé	AKAKPO Kafui	Directrice préfectoral	90 35 87 10
7	IEPP Ouest	GABLA Kwami S.	Chef d'inspection	90 31 47 16
	IEPP Est	KOUNGLAME	Chef d'inspection	91 62 79 63
8	DP Agriculture	DOSSOU Komlan	Directeur préfectoral	90 26 53 40
9	Radio Lumière	AKUE	Directeur	90 67 40 10
10	Radio Delta santé	JOHNSON Ampah	Directeur	90 04 50 73
11	Radio Océan FM	LAWSON-AHLUIVI Akouété	Directeur	92 81 12 37
12	DP Environnement	ABODJI	Directeur Régional	90 74 11 84
13	Direction Régionale de l'eau et d'assainissement		Directeur Régional	
14	Trésorerie	TATCHIDIKE	Trésorier préfectoral	90 36 92 09
15	Gendarmerie	Cne SIM Koffi	Comcie	92 65 26 20
16	Corps des Sapeurs-Pompiers		Chef de corps des CSP	
17	Commissariat de Police	CP KABIYA Mazama-Esso	Commissaire de la commune Lacs1	91 28 44 15
18	Agence de la CEET		Chef d'Agence	90 25 44 00
19	Agence de la TdE		Chef d'Agence	93 09 74 11
20	CRT	KODJO Edmond	Président local	99 47 01 51
21	Chef canton Glidji	Prince Régent Asafo ATSE Kangni FOLLY-BEBE	Chef canton	90 04 30 83 93 45 09 86
22	Chef canton Nlessi	Sa Majesté Nana Anè Ohiniko QUAM DESSOU XV	Chef canton	90 04 03 72
23	Chef canton Lolan	Prince Régent LAWSON-BODY Adondjégoun	Chef canton	90 12 07 16
24	Président CDB	DJONDO Antoine	Président	92 66 68 73
25	ONG AVOTODE	WILSON Anani Akpé	Directeur Exécutif	96 01 48 58